



Avril 2019

Intéressement – Participation – Wesop* 2019



Changements sur le processus
Souscription : 16 avril
Action décotée : environ 60,27 €



Cette année le 6 mai 17h est la date limite :

- pour décider de l'affectation de votre intéressement et participation
- pour souscrire au Wesop.

Vous avez reçu un courrier Wesop, **gardez-le** ! Il vous détaille la procédure à suivre pour en bénéficier ainsi que vos informations de connexion.

Conditions pour bénéficier du Wesop

- être employé(e) au 6 mai 2019 dans l'une des sociétés de Schneider Electric adhérentes au Plan d'Epargne Entreprise du Groupe (PEG), avec au moins 3 mois d'ancienneté ;
- ou
- être retraité(e) ou préretraité(e) d'une société adhérente au PEG, et vous détenez encore des avoirs dans le PEG au 6 mai 2019

Processus Wesop



* Le Wesop est l'augmentation de capital SE réservée au salarié(e)s qui bénéficient alors de 15% de décote - ** PEG : Plan d'Epargne Groupe - *** PERCO : Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif

Si vous ne faites rien

Participation

Elle sera placée pour :

- 50% dans le PEG** sous le fonds FCPE Monétaire
- 50% dans le PERCO*** en gestion pilotée

Intéressement

Il sera placé à 100% dans le PEG sous le fonds FCPE Monétaire



Bon à savoir

Paiement

Vous pouvez utiliser vos économies pour aller au-delà du montant de votre intéressement/participation

Vous percevez Intéressement - Participation

Après paiement de 9.7% de CSG et CRDS, les sommes sont imposables sur le revenu.

Attention au cumul d'impôts si vous avez aussi encaissé l'intéressement/participation en 2018.





Informations

Vous pourrez consulter le site internet dédié : www.infowesop.schneider-electric.com
(Login WESOP et mot de passe WESOP2019)



Souscription

Vous aurez du 16 avril au 6 mai 17h pour saisir vos choix sur : www.wesop.schneider-electric.com
Si vous choisissez de le toucher et non de le placer, vous le recevrez sur votre compte le 2 juillet.



Alternant(e)s

Si vous le pouvez, placez 700€ dans le Fonds Monétaire abondé à 100%, ce qui vous permettra de disposer d'environ 1260 € environ à la fin de votre alternance (rupture de contrat = critère de débloqué anticipé).



Les règles pour bien placer

Tranches de versements	Abondement				
	Schneider Monétaire	Schneider Energie Solidaire	Schneider Diversifié	Schneider Dynamique	Fonds Classic
De 0€ à 700€ (10€ mini par fond)	100%	100%	100%	100%	85% (595€)
Au-delà de 700€ dans la limite de 1404€ d'abondement	0%	0%	0%	0%	35% (809€)
Limite d'abondement	700 € *	700 € *	700 € *	700 € *	1 404 €

* La limite des 700€ porte l'abondement obtenu sur les 4 fonds : si vous placez 400€ sur Schneider Monétaire et 400€ sur Schneider Dynamique vous aurez en tout 700€ d'abondement

Pour optimiser votre abondement nous préconisons de verser sur plusieurs fonds :

- Les 1er 700 € placés sur Schneider Monétaire, Energie solidaire, Diversifié, Dynamique procurent 700 € d'abondement
 - Les 2012 € suivants placés sur Fonds Classic procurent 704 € d'abondement
- Avec cette répartition il suffit de placer 2712 € pour obtenir les 1404 € max d'abondement.

